L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI MATIN, 7 JUILLET.

FEUILLETON.

SURCOUF

PAR

ERNEST CAPENDU.

DEUXIÈME PARTIE.

LA CONFIANCE.

V.

LA CONFIANCE ET LE BRULE-GUEULE.

(Suite).

—Ça pourra bien t'arriver!.... murmura Mal-en-train qui ne pensait pas un mot de ce qu'il disait.

En ce moment, un double éclat de tonnerre, que répétèrent à l'infini les échos des montagnes, roula retentissant dans la rade. C'était le dernier coup de partance.

Cet avis suprême, donné à tout ce qui appartenait aux corvettes d'abandonner la terre, vint interrompre le repas qui se prolongeait chez le vénérable gouverneur de la colonie.

Surcouf et Dutertre se levèrent vivement.

Les autres convives les imitèrent et une dernière santé fut portée à l'heureuse réussite des corsaires.

A l'instant où les deux marins s'apprêtaient à prendre congé de leurs amis, le vieux général leur fit signe de le suivre à l'écart.

Surcouf et Dutertre, assez étonnés, obéirent cependant avec empressement.

—Un dernier mot, leur dit le gouverneur. J'ai conservé, pour ne vous les donner qu'au dernier moment, deux nouvelles que j'ai reçues hier à la fois, et qui vous concernent chacun particulièrement. Écoutez-moi bien. Le navire danois qui est entré au port hier et qui navigue sous pavillon neutre, m'a apporté deux lettres envoyées par mes espions des colonies anglaises. Ces deux lettres les voici. La première, mon cher Surcouf, m'annonce qu'un convoi anglais de douze navires marchands, escorté seulement par une frégate de guerre, a dû mettre à la voile de Bombay, se dirigeant vers le cap de Bonne-Espérance. Vous les rencontrerez à la hauteur de l'équateur.

—Hourra! s'écria Surcouf, nous coulerons la frégate et nous amarinerons les marchands! A nous les parts de prise! Bonne nouvelle, vive Dieu! Bonne nouvelle qui donnera du cœur au ventre à nos hommes. Grand merci, général.

L'autre lettre, reprit le gouverneur en se retournant vers Dutertre, l'autre lettre, mon brave capitaine, m'a appris que le *Kent*, l'un des meilleurs vaisseaux de ligne anglais, fort de quatre-vingts canons et de douze cent cinquante hommes d'équipage, dont quatre cent cinquante soldats d'infanterie, sans compter les états-majors et les passagers, est attendu le mois prochain à Calcutta, venant de San Salvador. Vingt femmes de haute condition sont à son bord et parmi elles, se trouve... écoutez bien! se trouve une jeune Française qui, il y a six ans, fut enlevée sur les côtes de France, dans les environs de Cherbourg, par l'officier qui commande aujourd'hui *le Kent*, et qui alors assistait au blocus du port en qualité de lieutenant de vaisseau!

En écoutant ces paroles, Dutertre était devenu pâle comme un mort.

Ses doigts crispés s'appuyèrent sur le dossier d'un siége et il se retint pour ne pas tomber.

Puis, le sang, un moment refoulé vers le cœur par la puissance de l'émotion, reprit sa course vers les extrémités, et le visage du corsaire s'empourpra (à faire croire qu'il allait succomber à une attaque d'apoplexie.

Sa langue embarrassée ne pouvait proférer une parole. Enfin, il fit un violent effort et parvint à recouvrer l'usage de sa voix.

—Général, dit-il d'une voix étranglée, soyez sûr que si l'occasion de se faire tuer pour vous arrive jamais, je ne la manquerai pas.

—Vivez plutôt, tous deux pour le bonheur de la France! répondit le gouverneur en pressant les mains des deux corsaires. Maintenant, au revoir et bonne chance!

Dutertre, entraînant Surcouf, se précipita vers le port en attendant les yoles des commandants.

—Ma fille! ma Thérèse! mon enfant! murmurait Dutertre, je vais donc la revoir ou la venger! Va sur les côtes d'Afrique, Surcouf! Moi, je vais croiser sur les brasses du Bengale!

—Minute! fit Surcouf en arrêtant son vieil ami au moment où celui-ci allait sauter dans son embarcation. Minute! J'ai la moitié de ta vengeance, as-tu dit! Eh bien donc, nous devons aller ensemble croiser sur les côtes de Coromandel.

—Quoi! tu abandonnerais tes chances de fortune, tu oublierais la certitude que tu as de faire de riches prises pour venir avec moi!

—Tonnerre! mon vieux, le *Kent* a quatre-vingts canons et le *Brûle-Gueule* en possède vingt-six! L'Anglais a douze cents hommes d'équipage et tu as deux cents matelots à ton bord. La partie serait par trop inégale. Tu serais coulé avant d'arriver à portée de ses caronades de six. Mais à nous deux, songe donc! Toi et moi, commandant l'attaque! *Kent* entre *le Brûle-Gueule* et *la Confiance*! Nos cinquante-quatre canons contre ses quatre-vingt! Nos quatre cents corsaires contre ses douze cents buveurs d'ale! Ce n'est plus qu'un contre trois! Donc, certitude de succès! Victoire partout! Enfoncé l'Anglais! Vive la France! A toi la vengeance, à nous la part du diable!

—Eh bien, soit! j'accepte! répondit Dutertre, dont la mâle physionomie resplendit d'audace et d'espérance. Rendez-vous aux bouches du Gange, dans trois semaines!

—C'est dit! D'ici là, établissons notre croisière, chacun par une route différente. Comme cela, l'Anglais ne nous échappera pas. Le premier qui rencontrera *le Kent* l'engagera dans son sillage jusqu'à ce qu'il soit en vue de l'autre. Et alors, feu partout! A nous les Goddem!

—Vieux! Surcouf! s'écria Dutertre en proie par son émotion, il faut que je t'embrasse!

—De tout cœur, vieux!

Et les deux corsaires s'enlacèrent étroitement.

Bientôt, chacun d'eux fut à son poste sur le pont de son navire. Alors, aux donnés commandements des deux chefs, la même manœuvre s'exécuta simultanément à bord des deux bords.

Surcouf montra rapidement sa face à l'angle fut dérapée, la nappe [illegible] abandonnant sa vergue, [illegible] par la brise, sur le mât de misaine, qui s'assura par un léger craquement; les deux navires tournèrent sur leur quille, développant au vent leur hune toutes les voiles s'orientèrent au sifflets des maîtres, des hourras des chants tumultueux des équipages; reprenant enfin le joug de leur gouvernail, *la Confiance* et *le Brûle-Gueule* s'éloignèrent en creusant leur sillage.

Dutertre et Surcouf échangèrent un dernier regard et un dernier geste, et en portant chacun leur porte-voix:

—Au *Kent!* se crièrent-ils d'un bord à l'autre.

Le soir, les deux corvettes, suivant chacune une route différente, se perdaient de vue en laissant entre elles l'immensité de l'Océan.

VI.

LA CROISIÈRE.

Onze jours après son départ de Port-Louis, *la Confiance*, que le gros temps avait forcée à courir des bordées sur les côtes d'Afrique, reprenait enfin sa route, naviguant bravement le chenal Cardinal, sans bientôt derrière elle l'archipel des Maldives.

Surcouf connaissait admirablement cet Océan Indien dont il avait fait, depuis trois années consécutives, le théâtre de ses exploits.

Le corsaire, se fiant à ses talents et à sa bonne étoile, avait mis le cap sur l'île de Ceylan; puis, longeant la côte des Perles sans faire d'autres rencontres que celle de deux navires hollandais, naviguant sous pavillon neutre, il amarina sans coup férir, il les expédia ensuite à ses armateurs de l'Ile de France, il laissa à sa droite la pointe de Rosma, à sa droite Ceylan, et déboucha à la hauteur du degré de latitude dans ce golfe de Bengale, au fond duquel il avait donné rendez-vous au commandant Dutertre.

Glissant plus maintenant que de six milles du *Kent* et de le suivre, sans le perdre, jusqu'aux bouches du Gange, tant que *la Confiance* comprenait enfin le danger, car, dans les parages qu'elle sillonnait fièrement, elle pouvait non seulement, rencontrer d'une heure à l'autre le vaisseau qu'elle recherchait, mais encore quelques-uns des nombreux bâtiments de guerre anglais qui faisaient la croisière sur les côtes.

Il fallait la voir, la belle corvette, avec sa coque d'airain auquel les flots empruntaient des reflets métalliques; sa mâture élégante, que relevaient au-dessus les caronades de ses sabords, et ses voiles dehors, et toutes ses bonnettes, filant ses dix nœuds sous la brise d'ouest!

Puis, par son mouvement régulier, sa marche tous les secrets de la [illegible].

Les beaux balancements de sa mâture, qui, en arrière comme la taille de trois [illegible] eût dit l'un de ces êtres fantastiques de l'imagination, dans ses rêves, des créatures les plus suaves, parées des plus harmonieuses.

La mer foncée de la mer contribuait encore à relever l'éclat de sa voilure et la beauté de sa coque, en donnant, par des reflets, plus de régulier à la toile qui la couvrait et à la légèreté de ses bastingages.

Ceux qui n'ont contemplé la mer que du haut des falaises ignorent quel caractère majestueux, particulier et grandiose, offre le spectacle de l'Océan sur les côtes de l'Inde.

Ce n'est plus ces eaux pâles, ces eaux vertes, ces eaux blanchâtres sur le sable, jaunes sur les rochers, mais bien des flots bleus dont la couleur uniforme est celle des abîmes sont profonds. De larges, sévères, sombres et remplies d'une puissance jusque dans leurs sourires.

Le matin, la chaleur devint si vive que la brise qui fraîchissait d'instants en instants, l'officier de quart avait donné ordre à bord de la corvette de déployer la tente pour abriter l'équipage et pour couvrir le pont des aspects brûlants des rayons lumineux.

Il était de terminer la toilette du navire.

[illegible] gratté, lavé, essuyé; les cuivres [illegible], des panneaux, des habitacles, les rampes d'escalier bien polis et fourbis; les cordages enroulés et [illegible] dans leurs pitons, la *Confiance* l'avait véritable valeur de guerre. [illegible] au seuil sur le gaillard d'avant, des matelots formaient en se livrant à [illegible]

---

tes'c [illegible] ticelles qui craquent vigoureusement, franches gaillardises, pétulantes joyeusetés dont la manœuvre leur laissait le loisir.

—Dites donc, maître, disait Gatifet qui s'était fait au moins [illegible] avec [illegible] [illegible] ... Je ne [illegible]

[illegible] le matelot qui fit [illegible] malheur à ce dougre, répondit le vieux marin en retirant précieusement une chique énorme qu'il avait placée dans le fond de son bonnet, et qu'il remit gravement... puisque nous avions embarqué un vendredi.

—Allons, bon! nous y voilà! Sacrebleu! je m'embarquerais bien toujours un vendredi, moi, si à chaque voyage nous avions la chance de crocher un *Triton*! Quelles parts de prise, hein? Plus de dix mille francs par homme! Cré chien! quelle bombance je m'ai payée! Aussi fallait voir! Ah! les mulâtresses de l'île de France s'en souviendront longtemps! Que j'étais si gourmand, quand! si suivré, si attiqué, si joli enfin qu'il y en avait un jour plus de vingt-quatre qui voulaient m'épouser!

—Et si nous remouillons avec nos poches lestées de livres anglaises, tu retourneras encore courir des bordées avec les odalisques, hein? demanda Mal-en-train en clignant de l'œil.

[illegible] répondit Gatifet en prenant un air grave; car pour aujourd'hui, le vent vient d'un autre point, et l'aiguille de la boussole est fixe à son poste. Ma future petite femme, vois-tu, c'est mon nord, à moi! Si je te parlais des mauricaudes, c'était un souvenir qui me venait de loin; mais présentement, si j'ai encore l'idée de crocher les goddem, c'est pas pour bourliguer à terre; c'est pour faire la fortune de celle que j'aime comme je n'avais jamais su qu'on aimait! Tiens, vois-tu, Mal-en-train? quand je pense à Marthe, quand je me dis que cette créature du bon Dieu sera un jour madame Gatifet, il me semble que c'est des bêtises qui ne pourront jamais exister! Ah! tu ne sais pas ce que c'est, mon vieux, toi qui n'a jamais eu d'autre amoureuse que la vague; mais quand on a le cœur chaviré par le sentiment, ça vous retourne, quoi! Ma petite Marthe! continua le matelot en s'animant de plus en plus. Je veux qu'elle soit ma reine, et je serai trop heureux d'être le chien qui se couchera sous ses petits pieds. Je veux que le sourire soit toujours sur ses lèvres; que jamais une larme ne ternisse l'éclat de ses beaux yeux; que tout ce qu'elle désirera elle l'ait à bouche que veux tu! Pense donc! elle a bien voulu, elle qui est bien élevée et instruite, promettre sa main à un pauvre gabier comme moi! C'est donc pas à se faire couper en quatre pour elle, ça!

Mal-en-train, ému par l'accent si sincèrement passionné du matelot, se détourna un peu, et, voulant cacher cette émotion qui, suivant lui, devait être ridicule, il administra un énorme coup de poing à un jeune novice, lequel malheureusement se trouvait à sa portée.

Le novice, habitué aux façons bourrues du maître, prit la gourmade pour un geste affectueux, et répondit au coup de poing par un sourire.

—Ecoute, Mal-en-train, continua Gatifet, qui n'avait pas attaché la plus légère attention à ce qui venait de se passer devant lui, écoute je vais te faire une confidence.

—Amarre ta langue et fiche-moi la paix! répondit le vieux marin.

—Laisse donc! il n'y a rien à faire. La corvette file comme un boulet, la brise est bonne et la houle se fait toute seule; autant causer que de s'affaler au pied d'un mât pour dormir. D'ailleurs, quand je te dis que je suis content, je sais que tu l'es aussi.

—C'est vrai! grommela Mal-en-train; je me moque bien de toi et de ce qui t'arrive!

—As pas peur! je te connais!

—Puisque je te dis....

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 6 juillet 1871.

Le marché monétaire est toujours calme et facile. La demande d'escompte a été un peu plus animée et il s'est offert plus de billets dans les rues, mais les bonnes signatures ont passé aisément aux taux antérieurs. Nous cotons encore 8 par an les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales; 8 à 10 les bons et les billets de commerce No 1, à courte échéance, sans garantie collatérale; 12 à 18 les bons et les Nos 2; 10 à 10 le No 1 à longue échéance. Le papier hypothécaire se fait à 9 à — le No 1 et 10 à 12 le No 2.

L'or a ouvert à 113 1/2 à 113 3/4 contre 113 3/8 à New York et fermé à 113 1/2 à 113 5/8 contre 113 3/8 à New York. Il a trouvé fort peu d'acheteurs. Les ventes annoncées sont: $15,000 à 113 1/2, $2,200, $4,000 et $5,000 à 113 5/8, $2,000 à 113 3/4.

Les opérations de change étranger ont indiqué une baisse de 1/4 pour cent dans les traites de commerce, baisse qui est due à celles de l'or et des traites dans Wall Street. Les ventes de sterling comprennent: 18,000 livres, dont 1800 et 200 connaissement à 124 3/8, 3000 à 124 1/2, 5000 clear à 124 5/8 à 124 3/4, 1300 de banque à 125 1/2, 3000 à 125 5/8, et 1200 en change de commerce sur Londres, à trente jours de vue, à 100 3/4 en or.—Nous cotons maintenant le sterling à 124 1/4 à 124 3/4 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et 125 1/2 le change de banque.

Le change américain a été calme mais ferme. Les banques tirent encore sur New-York, à vue, pour remises, à 3/8 de prime. On a vendu $25,000, en change de commerce, sur New-York, à vue, à 3/16 de prime, $20,000 à 1/4, $10,000 de banque à 9/32, $12,000 et $15,000, sur Boston, à vue, sans prime, à 1/8.

100 actions de la Compagnie de levées de la Louisiane se sont vendues à $9 50, — à $9 75, 200, à l'option du vendeur, 60 jours, à $9. On a payé $50 le privilége de présenter 200 actions de la Compagnie de levées, dans 60 jours, à $7 75.

$100,000 de nouveaux bonds capitalisation 6 pour cent de l'Etat se sont vendus à des conditions particulières et $1000 de nouveaux bonds 10 pour cent de la ville à 90. Ces bonds de la ville sont, croyons-nous, les premiers qui aient été vendus. $670 de mandats de $100 de l'Etat ont rapporté 75.

Il ne s'est rien fait dans les mandats de la police métropolitaine. Les prix en sont tout à fait nominaux.

Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes de billets de la ville.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.
Jeudi, 6 juillet 1871.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2300 balles, prises à des prix plus faciles encore qu'à ceux de la veille aux qualités plus basses quant au bon ordinaire et les grades moins élevés, lesquels ont été plus recherchés. Nous modifions nos cotes en conséquence.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	— à —	—
Low ordinary	12¾ à 13¼	—
Ordinary	14 — à 15 —	14—
Good ordinary	16¼ à 17 —	16½
Low middling	18¼ à 18¾	18¾
Middling	20¼ à 20¾	20¼
Strict Middling	21 — à —	—
Good middling	—	—

La demande a été active et plus générale que durant les jours qui viennent de s'écouler, treize courtiers ont pris part aux affaires.

L'Exchange rapporte "marché calme."

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal...	20696	
Arriv. dep. le dern. état...	410	
Arrivé précédemment...	1481647	1502073
Emballage &c...	20010	
		1522771
Expédié aujourd'hui...	—	
Expédié précédemment...	1461604	
Brûlé...	669	1461673
Stock en mains et à bord...		60098

SUCRE—Il n'a rien été reçu aujourd'hui. La demande est bonne et les ventes ont embrassé 275 boucauts dans les hangards et en magasin à 9¾ c pour le commun, 10 à 10¼ c pour le fair, 11 à 11¼ c pour le fully fair, 11½ à 11¾ c pour le prime et 12c pour le choisi. Sucre de Cube No 12, en caisse à 10¼ c la livre.

MÉLASSE—Il n'a rien été reçu aujourd'hui. L'inférieure et médiocre fermentée est cotée à 15 à 20 c, bonne recuite sur plantation 30 à 40 c, recuite des raffineries 30 à 65 c, golden syrup $1 le gallon.

FARINE—Hier mais on ne l'avait pas annoncé—4000 barils de triple extra ont été pris pour l'exportation pour Cube, à des conditions privées. L'extra de choix est en demande à des prix fermes, mais les grades moins élevés sont calmes; la superfine est cotée à $4 87½ à 5, double extra $5 62½ à $5 75, triple extra $6 à 6 25, triple extra de choix $6 50 à 7; extra de choix et pour famille $7 25 à 10 le baril.

Il s'en est vendu aujourd'hui 1500 barils dont 172 de triple extra à $6 37½; 100 d'extra de choix à $8, 250 do à $8 50, 200 do à $8 75 et 150 d'extra de choix à des conditions privées.

MAIS—Le stock de maïs est réd. la demande bonne et les prix plus élevés. Ventes de 7500 sacs, dont 200 et 500 de mélangé et 2500 de jaune et de jaune mélangé à 73 c 200 de blanc mélangé à 77 c. 1500 de blanc à 78 c. 500 de blanc du comté de St Charles à 79 c. et 1200 de blanc à 80 le boisseau.

Le 4 courant vente de 800 sacs de blanc, en sacs de Dundee vendus à 80 cts le boisseau.

SON—Stock faible et article calme, ventes de 200, 400 et 500 sacs à $1 20 les cent livres.

AVOINE—Stock faible et bonne demande; vente de 2500 sacs dont 300 de Galena, en sacs de secondes mains à 67 c à 67 c. 300 de St Louis à 67 c, 300 de St Louis et 200 et 500 de Galena à 68 c le boisseau.

FOIN—Stock faible, en demande et plus ferme. Le prime de l'Ouest est coté à $26 à 28, choix $29 à 30 le tonneau. Vente de 150 balles d'ordinaire de l'Ouest à $25, 150 de prime de la rivière Ohio à $26 et 136 de choix de l'Ouest à $29 le tonneau.

PORC—Le marché est calme et les détenteurs demandent $16 75 à 17 le baril de mess. Détail à $1 à 17 50 le baril.

CAFÉ—Inactif excepté dans le détail et les cotes sont nominaux. Stock en premières mains 12000 sacs.

RIZ—Peu de riz de la Caroline sur le marché et le stock du riz de la Louisiane est borné à quelques petits lots. Le dernier article se place à 9¼ c la livre de prime 8¼ c pour l'ordinaire et 7½ c pour le commun. Le riz de l'Inde vend à 7½ à 7¾ cts la livre.

BEURRE—Le stock de beurre de l'Ouest est meilleur et la qualité choix peut s'obtenir à 21 à 23 c le livre. Celui du Nord est stable à 30 à 34 c la livre. Pas de demandes de grades inférieurs.

ŒUFS—Les œufs de l'Ouest se vendent 5 et 12 c la douzaine.

VOLAILLE—Les poules se vendent au détail à $5 et à $5 la douz de pour les vieilles à point et les jeunes $3 à $4 50 les dindes à $15 $17 la douzaine, les oies —.

COMESTIBLES—Les jambons de terre se vendent à $1 à 13¼ le lb, les épaules à 7 à 7½ le barril. Les jambons $1 à 15 le barril. Les choux valent $ 13 à 15 c le boisseau.

Compagnie d'Assurance des Animaux de la Nouvelle-Orléans. Bureaux, rue Carondelet, 25. W. J. Johnson, Secrétaire et Trésorier; T. S. Williams, Président; Directeurs: T. S. Williams, W. C. S[illegible], W. W. Walker, C. W. Newton, W. J. Johnson. Cette Compagnie assure les chevaux et le bétail contre la mort... [illegible]

Banque Nationale de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 29 juin 1871.—Aujourd'hui, a été déclaré un dividende de [illegible] pour cent provenant du bénéfice des six premiers mois, libre de la taxe du gouvernement, payable à la Nile-Orléans à partir du 3 juillet, et à New York, à la maison de banque de MM. Winslow, Lanier & Co, à partir du 5 juillet.

Banque Germania Nationale.—Nouvelle-Orléans, 30 juin 1871.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de DIX POUR CENT (libre de la taxe du Revenu Intérieur) qui sera payé aux actionnaires à partir du 1er juillet... [illegible]

Banque du Peuple.—Nouvelle-Orléans, 30 juin 1871.—Un dividende semi-annuel de six pour cent sur le capital de cette Banque sera payé aux actionnaires à partir de lundi, 10 juillet prochain. Par ordre de la Direction. CHAS. KERR, Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 30 juin 1871.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de six pour cent—libre de la taxe du gouvernement,—dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé aux actionnaires ou à leurs représentants à partir du 10 juillet prochain.
1er juil—6t N. AUGUSTIN, Caissier.

Banque Nationale de l'Etat de la Nile-Orléans.—Nile-Orléans, 30 juin 1871.—Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de CINQ POUR CENT, libre de la taxe du gouvernement—dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois, et qui sera payé aux porteurs de certificats d'actions de cette banque, au Bureau de la Banque Nationale de l'Etat, à la Nile-Orléans, ou à leurs représentants, à partir du 10 juillet 1871. CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
1er juil—10t

Banque d'Amérique—Nile-Orléans, 30 juin 1871.
AUJOURD'HUI, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende de douze pour cent (libre de la taxe du gouvernement) qui provient du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé aux actionnaires ou à leurs ayant cause à partir du 1er juillet.
30 juin—6 J. E. PASCAL, Caissier.

Avis.
Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.
Nile-Orléans, 13 juin 1871.
LES Directeurs ont adopté, le 10 du courant, les résolutions suivantes:
"Il est résolu que les actionnaires de cette Banque soient consultés sur la question de savoir si cette Banque sera changée en banque nationale et qu'il en soit donné avis aux actionnaires."
Les actionnaires sont, par les présentes, informés qu'un livre est ouvert au local de la Banque, conformément à la susdite résolution, pour l'inscription des votes.
Par ordre des Directeurs.
CH. JUMONVILLE, Caissier.
14 juin—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union.
Nouvelle-Orléans, 28 juin 1871.
L'ÉLECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, au bureau de la Compagnie, No 5 de la rue Carondelet, le LUNDI, 10 juillet prochain 1871, de midi à deux heures de l'après-midi.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
28 juin au 10 juil

Bureau de la Compagnie d'Assurance Home de la Nouvelle-Orléans.
Nile-Orléans, le 27 juin 1871.
L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu LUNDI, 10 de juillet prochain, de midi à 2 heures, au bureau de la Compagnie, No 21 rue du Camp.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
27 juin—au 10 juil

Bureau de la Compagnie de la Presse à vapeur à Coton de la Levée.
Nile-Orléans, 26 juin 1871.
DANS une séance du Conseil des Directeurs, tenue le 21 courant, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent, payable le 1er juillet 1871.
J. V. CHAERY, Secrétaire.
26 juin—15t

Bureau de l'Association des Citoyens
Nile-Orléans, 23 juin 1871.
LE 22 juin 1871, à une réunion du Conseil dirigeant de l'Association des Citoyens de la Louisiane, au Bureau No 27 de la rue Carondelet, la résolution suivante a été adoptée:
Les membres de cette Association devront remettre au secrétaire le montant de leurs taxes de l'année 1869-70.
W. P. RICHARDSON, Secrétaire.
24 juin—15

Banque Nationale de l'Etat.
Nile-Orléans, 28 juin 1871.
UNE assemblée des actionnaires de la Banque Nationale de l'Etat, à la Nile-Orléans, aura lieu au local de la banque, le LUNDI, 10 juin 1871, et pendant trente jours, pendant lesquels il sera voté sur un amendement aux articles d'association—amendement qui porte le nombre des Directeurs à douze au lieu de neuf.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
1juin—2m

Avis spécial.
Bureau de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nile-Orléans,
No 5 de la rue St-Pierre, Bâtisse Pontalba.
Nile-Orléans, 22 juin 1871.
LES souscripteurs au capital de cette Compagnie sont prévenus que le troisième des versements de cinq (5) pour cent échéera et devra être fait le 1er juillet 1871.
A. GRANGER, Secrétaire.
25 juin—5t

Banque Métropolitaine de Prêts, Epargnes et Garanties,
114......St-CHARLES......114
CETTE banque fait des avances libérales sur toute espèce de garanties collatérales, pour trente ou soixante jours. Les garanties laissées peuvent, d'un commun accord, se garder trois mois. Il sera pris des dépôts de cinquante cents et au-dessus, sur lesquels on paiera un intérêt de six pour cent. Il y a des taux spéciaux pour les montants qui excéderont cent piastres.
GEO. H. BRAUGHN, Président,
B. L. BROWN, Caissier.
DIRECTEURS:
Geo. M. Braughn, A. Hero, Jr.
J. Hassinger, Dr J. Wess,
J. W. Pemberton, Dr W. H. Hire,
E. Delassize, Dr G. Antoni,
Thos. Isabelle.
27 juin—3mois

AVIS AUX ACTIONNAIRES
Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans
21 juin 1871.
LE 20 du courant, à une assemblée des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de six piastres par action—dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé à partir du 1er juillet. Les livres de transfert seront fermés du 10 au 1er juillet inclusivement.
W. S. BROWN, Trésorier.
22 juin—1m

Bureau du Jockey Club de la Louisiane.
No 27 de la rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans, 27 juin 1871.
A UNE réunion des Directeurs du JOCKEY CLUB DE LA LOUISIANE, les résolutions suivantes ont été adoptées:
Qu'il soit fait un appel immédiat de 10 pour cent sur les actions du JOCKEY CLUB DE LA LOUISIANE, et le dit appel est, par les présentes, fait.
Que les membres du JOCKEY CLUB DE LA LOUISIANE feront les paiements, sans délai, au bureau du Club, No 27 de la rue Carondelet.
C. H. SLOCOMB, Trésorier.
28 juin—15t

Bureau de New Orleans Building Association.
LE [illegible] courant, à une assemblée des directeurs du NEW ORLEANS BUILDING ASSOCIATION (Association de Bâtisses de la Nouvelle-Orléans), les résolutions et les règlements qui précèdent ont été adoptés. [illegible] bureau No 118 de la rue Gravier... [illegible] la liste de souscription aux actions n'étant pas encore remplie, les livres resteront ouverts jusqu'à la première assemblée des actionnaires, laquelle a été fixée, à la demande du soussigné, au 20 juillet prochain, à huit heures du soir. [illegible]
J. F. GRIFFING, Président et Secrétaire pro tem.
21 juin—1m 1 124

TEUTONIA
Compagnie d'Assurance de la Nile-Orléans.
Le Bureau provisoire est au No 111 de la rue Gravier, près Camp.
Assure contre les risques d'Incendie, de Rivières et de Mer, aux taux les plus bas.
Capital.......................$1,000,000
Souscrit........................700,000
A. EIMER BADER, Président,
CH. KNOSTFELD, Vice-Président,
GEO. STROMEYER, Secrétaire.
Directeurs:
A. Elmer Bader, M. Frank,
W. B. Schmidt, W. Davis,
Louis Schneider, Th. Lilienthal,
J. M. Schwartz, Frank Roder,
F. Rickert, Hermann Ricks,
Ch. Engstfeld, C. H. Muller,
Jacob Hassinger, H. Pohlmann,
O. E. L. Mayer, X. Weissenbach,
S. L. Nadte, V. A. Baumgarten,
Louis Schwartz, Joseph Keller,
R. Sieg, Isaac Scherck,
H. R. Gogreve, E. F. Del Bondio.
4juin—1an

AVIS.
Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 3 juin 1871.
COMME le capital de cette BANQUE a été réduit à un million de piastres et qu'il existe un excédant qui doit être distribué,
Il est résolu de rembourser aux actionnaires, au comptant, à partir de cette date, sur livraison des anciens certificats, cinq piastres par action de cent piastres du capital actuel.
4juin—3m CH. JUMONVILLE, Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.
Nile-Orléans, 2 juin 1871.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de la loi du Congrès, intitulée: "Acte pour pourvoir à une monnaie nationale garantie par des bonds des Etats-Unis—approuvé le 3 juin 1864," je publie le certificat d'autorisation émis au nom de l'Association de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.
N. AUGUSTIN, Caissier.

Département du Trésor,
Bureaux du Contrôleur du Currency.
Washington, 27 mai 1871.
Attendu que, par des preuves satisfaisantes présentées au soussigné, il appert que l'Association de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans... [illegible]
HILAND R. HULBURD, Contrôleur du Currency.

Banque de la Nouvelle-Orléans.
Nile-Orléans, 2 juin 1871.
Conformément à la susdite autorisation, la Banque de la Nouvelle-Orléans commencera ses opérations le 1er juillet prochain, sous le nom de NEW ORLEANS NATIONAL BANKING ASSOCIATION.
3 juin—3m Caissier.

SUCRE ET MELASSE
A. WILLOZ,
RAFFINERIE STAR DE SUCRE.
Nos 24 et 26 de la rue Fulton.
Sucre de la Louisiane—Golden Syrup. Mélasse raffinée—Mélasse de la Louisiane... [illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible] Numéros Simples
MAGNIFIQUE COMBINAISON.
20,000 NUMEROS SEULEMENT.
GROS LOT........$50,000

Tirage le SAMEDI, 8 juil. 1871, à la Nile-Orléans. HOWARD, SIMMONS & Co, [illegible]

[illegible]

Billets entiers: $10—coupons en proportion. Lots payables en plein, sans déduction. Les ordres doivent être adressés à
CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nile-Orléans.
Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

SAISON D'ETE
Vêtements à bon marché
LEON GODCHAUX,
51 ET 53....RUE DU CANAL....51 ET 53
Et Nos 213, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS,
LINGE DE DESSOUS,
CHAPEAUX.

Un assortiment considérable et des mieux choisis,
POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

De grandes améliorations ont été faites dans notre manufacture qui est à même de fournir aujourd'hui des vêtements confectionnés dont l'élégance de la coupe et la solidité du travail ne le cèdent en rien à ceux fournis par les premiers tailleurs.

NOTA BENE—Nous n'employons dans nos ateliers que d'excellents ouvriers, nos coupeurs sont tous de premier ordre.
1juin—

Cherry Pectoral D'AYER.
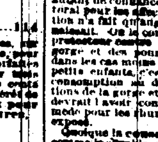

Pour les maux de Gorge et les Affections Pulmonaires, tels que la Toux, le Rhume, la Bronchite, l'Asthme et la Consomption.

ON ne trouverait peut-être pas dans toutes les annales de la médecine, un remède qui ait inspiré autant de confiance au monde que le Cherry Pectoral pour les affections pulmonaires. [illegible]

[illegible]

Préparé par le Dr J. C. Ayer & Co, chimistes, à Lowell, Mass., et à vendre dans le monde entier.
Prix $1 la bouteille.
1er juil—1m

GUANO PELICAN.
LA COMPAGNIE D'ENGRAIS (The New Orleans Sanitary and Fertilizing Company) est autorisée en ce moment à fournir ses engrais sous le nom de Guano Pélican. [illegible]
Les demandes d'achat, en personne ou par lettres, peuvent être adressées au bureau de la Compagnie.
A. D. GULLETT,
119 rue de l'Union, 2me... Nile-Orléans

CINQUIEME ETAT ANNUEL
DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FACTORS & TRADERS,
37........Rue Carondelet........37

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état de situation des affaires de la Compagnie, pour l'année expirée le 30 avril 1871, savoir: [illegible]

[illegible]

L'état de situation ci-dessus est une copie authentique et correcte des livres de la Compagnie.
HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.
[illegible]
EDWARD IVY, Notaire Public.

[illegible]
HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.
Directeurs: [illegible]

Feutre d'Irlande à Toits.
Contracteurs pour [illegible] à l'Exposition [illegible] de Paris, en 1867.
[illegible]
DE D. ANDERSON & SON,
[illegible]

FONDERIE DE LEEDS
Au coin des rues Delord et Foucher,
[illegible]

CHARTE
De la Compagnie "Crescent Express and Transfer Co."

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU, que ce vingt quatrième jour de juin, Anno Dei, dix-huit cent soixante onze, par-devant moi, Me Robert C. Mott, notaire public de la "paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane," dûment commissionné et assermenté, et en présence des témoins ci-après dénommés et soussignés, sont comparus... [illegible]

ARTICLE I.
Le nom et titre de cette Corporation sera "THE CRESCENT EXPRESS AND TRANSFER COMPANY" ... [illegible]

ARTICLE II.
[illegible]

Association de l'Hôtel St. Louis.
CHARTE.
ETATS-UNIS D'AMERIQUE,
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU, que ce troisième jour de mai de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante et onze et de la quatre-vingt-quinzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique,
Par-devant moi, Felix Grima, notaire public dûment commissionné et assermenté, dans et pour cette ville et la Paroisse d'Orléans, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés... [illegible]

ARTICLE I.
Le nom et le titre de la dite Corporation sera "L'Association de l'Hôtel St-Louis" ... [illegible]

ARTICLE II.
[illegible]

ARTICLE III.
Le capital de ladite Société est, par les présentes, fixé à [illegible]

ARTICLE IV.
[illegible]

ARTICLE V.
[illegible]

ARTICLE VI.
[illegible]

ARTICLE VII.
[illegible]

ARTICLE VIII.
[illegible]

ARTICLE IX.
Le Secrétaire de la dite Association remplira les devoirs et fonctions de Trésorier. [illegible]

ARTICLE X.
[illegible]

ARTICLE XI.
[illegible]

ARTICLE XII.
[illegible]

ARTICLE XIII.
[illegible]

CHAS. G. ANDRY.
[illegible]
FELIX GRIMA, Not. Pub.

[illegible]
FL. GRIMA, Notaire.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] DUCKERTS, veuve de J. B. FERRARI, et al.
SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No [illegible]
[illegible]
C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

ADRIEN BONNET vs JAMES DUCA.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—[illegible]
[illegible]
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 juin—

James Martin vs Eliza Martin, son épouse.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]
UN LOT DE MEUBLES ET D'EFFETS, [illegible]
C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.
2 juil—2,4,7,9,12

JAMES ELLIOTT vs la Dame MYRA CLARK GAINES.
SIXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—[illegible]
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JESSE K. MARSH vs J. M. BAILEY & Co.
HUITIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—[illegible]
La barge "J. M. BAILEY" [illegible]
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LOUIS MATHE, LA DAME BRUNING, et al. vs B. J. BERBERY et J. F. BRUNING.
QUATRIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—[illegible]
Cinq Wagons.
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame A. A. FAYERWEATHER, GEO. WIPPLE, Sec. etc., vs l'Eglise Africaine Méthodiste Episcopale de la Nouvelle-Orléans.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—[illegible]
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Coralie Bernard, épouse de Chas. Davenport, vs Henri Deron.
SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—[illegible]
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. U. LAVILLEBEUVRE vs. SAMUEL POWERS.
QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—[illegible]
C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.
PAR S. GUINAULT.
[illegible]

Bureaux de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Au No 60 de la rue du Camp.
Nile-Orléans, 31 janvier 1871.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux stipulations de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1870: [illegible]

[illegible]

THOMAS SLOO, Président.
THO. G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ARMBRUSTER, Secrétaire.

Directeurs:
John G. Gaines, E. J. Hart,
B. Bienvenu, Henry Renshaw,
J. R. Marks, W. E. Seymour,
J. Wyle, R. S. Venables,
W. A. Kenn, Richard Flower,
Hugh Wilson, Thomas Sloo.

ETAT DE LA LOUISIANE,
VILLE DE LA NILE-ORLEANS.
QU'IL soit connu que ce vingt-cinquième jour d'avril de l'année mil huit cent soixante et onze, par-devant moi, Robert Joseph Ker, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

ARTICLE PREMIER.
Le nom de cette Corporation sera THE NEW ORLEANS BUILDING ASSOCIATION (La Société de Construction de la Nouvelle-Orléans). [illegible]

ARTICLE DEUXIEME.
[illegible]

ARTICLE TROISIEME.
[illegible]

ARTICLE QUATRIEME.
[illegible]

ARTICLE CINQUIEME.
[illegible]

ARTICLE SIXIEME.
[illegible]

ARTICLE SEPTIEME.
[illegible]

ARTICLE HUITIEME.
[illegible]

ARTICLE NEUVIEME.
[illegible]

ARTICLE DIXIEME.
[illegible]

J. F. GRIFFING,
ANAT. A. KER,
W. W. WIGGINTON,
STEPHEN P. POWER,
[illegible]

ROBERT J. KER, Not. Pub.

[illegible]

AVIS.—Les livres de souscription au capital de cette Société sont ouverts aux bureaux de J. F. GRIFFING, No 118 de la rue Gravier, où ils seront ouverts pendant trente jours à partir de cette date.
J. F. GRIFFING, Président et Secrétaire pro. tem.

VENTES A L'ENCAN.
PAR E. ROGER & Co.
Vente sans Réserve
—DE—
[illegible] caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
[illegible]

PAR LOUIS STERN & BROS.
800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
[illegible]

PAR R. M. MONTGOMERY.
Meubles, Meubles, Meubles.
PAR R. M. MONTGOMERY.—[illegible]
Un assortiment général de Meubles.
—TELS QUE—
[illegible]

PAR O. VALETON.
O. VALETON,
ENCANTEUR.
No 10, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magazine.
OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que: jambons, épaules, lard, porc, graisse, beurre, huile, savon, vins de toutes qualités, fromage, amidon, cloux, riz, etc.

PAR M. BARNETT.
MAURICE BARNETT, Encanteur, Bureau sur la façade de la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, rue St-Louis entre Royale et Chartres.
Ventes de biens fonds, stock, obligations, meubles, etc. Aussi—ventes faites en dehors.
Ventes régulières de MEUBLES à la Rotonde, trois fois par semaine; le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.
Les personnes désirant disposer de leurs meubles à l'encan, devront s'adresser à M. Barnett avant le jour de la vente.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
No. 104 DE LA RUE DU CANAL.
DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux dispositions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: [illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.
[illegible]
JOSEPH CUVILLIER, Notaire Public.

Le 3 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un intérêt de TRENTE POUR CENT sur le montant net des primes... [illegible]

—DIRECTEURS:—
P. Poursine, D. McCann,
J. Gauche, [illegible]
J. A. Chaffraix, [illegible]
P. Maspero, M. Pike,
F. S. Wills, Jos. Hey.
Chas. Lafitte.

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 1er juillet 1871.
OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 10½ heures du matin, et de 5 à 7 heures P. M.
Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.
Pour les lettres locales ou des Boîtes-Lettres, [illegible]

A
Alaimo Giuseppe, Alexis Sévérine Mme
Antoine Jean, Arcuna Maria
Arnould Stanislas.

B
Baracco Paolina, Bustio Gaetano
Baracco Francesco, Bustio Gaetano
Briant Leon, [illegible]
Bicot & Chrétien, [illegible]
Bugs Abraham.

C
Chaumon François, Cassé Frédéric Dr
Charbonnet Célina Mlle, Canto Gaetano
Cusa Arthur, Cathaline Jacques
Calderaro Agostino, Caron Bienvenu
Costa Léandro, Caruso Vincenzo
Condon Joseph, Clacchi Joseph
Compagno Antonino.

D
Durante Angelo, Delmonte Vincenzo
Dumenil Eugène, Dupont Marceline
De Gregorio Baron, Dupuis Mme

E
Ernst Joseph.

F
Franio Niccolo, Fernandez Evariste
Fuesano Elisabeth, Filippo Juliano
Forget Bertrand, Frangel [illegible]

G
Garreau Emile, Grelier Joseph
Girardet Mme.

H
Hollinetta Léopol.

I
Ignace Isidore, Imprignoli Jacomo

J
Jouguet G., Jonau Louis

L
Lavicens Giuseppe, Laccone Nicole
La Barre Camille Mlle, Lassalle Alexandre
Léonilla Jean, Longo Maria

M
Martinez Thos, Marcone Pietro
Mascia Agostino, Marchal Jean
[illegible] Jean & J Pietro, Melon Victoria
Michel (Frère), Millevue (Mme)
Mimey Jean F.

N
Nériego Manuel, Nobiant A.

O
Ortiz Francesco.

P
Palmissano Pietro, Paravana J.
Paralli N (sculpteur), Presolo Jean
Pisano Cesare, Prat Juliana Mme
Puig Rodolfo.

R
Randasso Pietro, Randazzo Ignazio
Randasso Giuseppe, Redolat Gabrielle Mlle
Raymond Maxime, Robert Adèle

S
Spano Salvatore, Sanchez Manuel
Saint Francis, Salgado Francesco
Santa Cruz Pablo, Salinas Gabriel
[illegible] Alexandre, Sandry Auguste

T
Tujaque Alex Vve.

V
Valentino Giuseppe, Vasquez Manuel L.
Verdini Catarina, Vaughan Salvatore
Viardi Fortuné, Viala Pierre

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

Consulat de France.
AVIS IMPORTANT.—JUILLET 1871.
[illegible]
B—Bonnet (le docteur.)
Bertrand, Jean Baptiste.
[illegible]
Cadet, Jean
Champeaux, Jack & Co.
D—[illegible]
Dupré, (Mme) née Tujaque.
Daube, Ernest, Ainsi.
F—Fabre, Théophile
G—Guillemin, (Mlle.)
Gérard, Léopold.
M—[illegible]
L—Lacoste, Pierre
Morin, Henri
Navarre, Edward.
[illegible] (Mme Vve)
[illegible]

La Chancellerie du Consulat de France, rue de Royale, No 10, [illegible]

VENTES A L'ENCAN
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
300 lots Lingerie.
300 " "Notions" et Articles de fantaisie et Coutellerie.
—A 11 heures du matin—
Un beau choix de Rubans, sash et Rubans de chapeaux.
...60 jours de crédit.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—E. LEVY, Encanteur.—Bureau, No 86 de la rue de Chartres.—VENDREDI, 7 juillet, à 10 heures [illegible]
[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT.
Articles de Toilette, Habillements et Chapeaux.
PAR GABRIEL LEAUMONT.—[illegible]
[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.
Terrain amélioré
dans la rue St. Philippe, entre les rues St. Claude et Tréme.
Succession de CATHERINE MOUREY, veuve de Marian Flory.
Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—Docket de la Cour, No—
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—[illegible]
[illegible]

Bureaux de la Succursale en Louisiane
DE LA COMPAGNIE
MOUND CITY
D'Assurance Mutuelle de la Vie,
A St-LOUIS, MISSOURI.
JAMES B. EADS, Président,
A. M. BRITTON, Vice-Président,
W. LOMAX, Secrétaire,
C. G. W. MATTOX, Agent général.
SUCCURSALE DE LA LOUISIANE,
[illegible]
OFFICIERS:
F. R. MARON, Président,
E. T. MERRICK, Vice-Président,
R. R. SIMMES, Sec. et Agent d'Etat.
MÉDECINS SURVEILLANT:
J. M. FOLTIER, M. D. [illegible]
DIRECTEURS:
E. T. Merrick, G. W. Monroe,
James Jackson, Albert Hart,
J. A. Wills, Theo. Fairchilds,
F. M. Slatter, Octave Vincent,
R. R. Simmes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.
ONZIEME ETAT ANNUEL, 1870.
CONFORMÉMENT aux dispositions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1870: [illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. M. MARIN, Secrétaire.

JOHN MONTAMAT, Président. [illegible]

[illegible]

Directeurs:
J. GUICHARD, E. FAVRE,
[illegible], PLACIDE FORSTALL,
[illegible], ALFRED REICHARD,
[illegible], F. SEITENBERG,
[illegible], J. JUMONVILLE.

Chantier de bois, de Brown.
Entrée [illegible] Chêne blanc, Frêne, Peuplier, Noyer, Cèdre, Cyprès et Planches.
UNE attention particulière est donnée au triage [illegible]
Bois, Planches et Bardeaux [illegible]
[illegible] BROWN.